

26 AVR. 2017

ARRIVÉE

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- présents titulaires : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B 2017/73

Le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, le 12 avril 2017.

Présents : B. PLANO, H. FORGUES, F. DABEZIES, F. ROYO, A. PIASER, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, J. ABADIE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, S. SIMOIS, JC CLARENS, B. FOURCADE, JP. CABOS

Absents excusés : J DEVAUD, N.SALCUNI

Objet : Adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale

Monsieur le Président expose au Bureau l'intérêt qu'il y aurait à utiliser le service de remplacement/renfort mis en place par le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées dans le domaine administratif, technique et/ou scolaire en cas d'indisponibilité du personnel permanent (congés de maladie, maternité, congés annuels,...) ou de vacance provisoire de poste.

Après avoir donné lecture de la convention d'adhésion au service et précisé que la participation financière due au Centre de gestion repose sur le coût de revient du personnel remplaçant majoré des frais de gestion (6 %) correspondant au suivi médical de l'agent, suivi des contrats, rémunération, formation....., il invite le Bureau à délibérer sur cette adhésion.

Le Bureau

L'exposé du Président entendu,

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion au service de remplacement du CDG des Hautes Pyrénées,

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ses membres

✓ d'adhérer au service de remplacement crée par le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées.

✓ d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de remplacement/renfort.

Affichée le 04 MAI 2017

Pour copie conforme,
Le Président

